Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20261102-2026129-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 02/11/2026

Date de la convocation
27/10/2026

Date d'affichage
27/10/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23
Présents : 23
Votants : 23

A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026 et le 2 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026129
Objet de la délibération : Révision du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) du bassin de la Vilaine

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article R562-7 du Code de l'environnement prévoyant de recueillir l'avis des conseils municipaux sur les projets de Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI),
VU le courrier de Mme la Préfète de la Région Bretagne et d'Ille et Vilaine en date du 5 octobre 2026,

CONSIDÉRANT que la commune est concernée par le projet de révision du PPRI du bassin de la Vilaine aval et doit émettre un avis,

Le Conseil Municipal :
DÉCIDE d'émettre un avis favorable au projet de révision-extension du PPRI.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération en Préfecture d'Ille et Vilaine.

Pour copie conforme.
La secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 18/11/2026